



NEWS FROM YOUR MUNICIPALITY

ALWAYS BE PRUDENT

MAY 2025

ISSUE NO. 125

COMMUNITY INFORMATION

Taxes can be conveniently paid online at most financial institutions, or you can come in and pay using debit, cheque or cash.

**Upcoming Council Meeting
June 4, 2025**

**For upcoming events and activities please contact: St Laurent Recreation Director Tammy Hiebert sld.recdirector@mymts.net
Text or call 204-739-3583
Please check St Laurent & District Recreation Commissions Facebook page or the Recreation bulletin board at the Welcome Centre for updates**

RM Staff

Billie Jean Oliver,
CAO
Amanda Place,
Office clerk
Paul Belair,
Admin / ACAO
Denise Allard,
EDO

Contact us:
Phone: 204-646-2259
Fax: 204-646-2705
Email: admin@rmstlaurent.com
Web: www.rmstlaurent.com

16 St. Laurent
Veterans Memorial
Rd. Box 220 St.
Laurent, MB R0C
2S0

Homeowners Affordability Tax Credit (HATC) replaces Education Property Tax Credit Advance (EPTCA)

The Homeowners Affordability Tax Credit (HATC), commencing in 2025, is a Provincial Tax Credit for homeowners provided to offset school taxes for homeowners - payable in Manitoba.

The Homeowners Affordability Tax Credit Advance is where the HATC is applied directly to the municipal property tax statement for homeowners.

The Homeowners Affordability Tax Credit Advance can only be claimed on a homeowner's principal residence, and only one person can claim the residence per taxation year.

In order to qualify for the HATC Advance on your taxes:

The taxpayer must own the property and be their principal residence

The property must be assessed as a single residential dwelling

The homeowner cannot be receiving the credit on another home elsewhere in the Province.

If you have not received the HATC on your current year's property tax bill, you will need to claim the tax credit for the current year on your income tax return.

Calculation

The lesser of the property owner's school taxes for the taxation year and \$1500. This can be prorated for the number of days in the year the individual is eligible for the credit.

**St. Laurent will host the Association of Manitoba Municipalities Interlake District Meeting
June 11, 2025 at the Oak Point Community Hall**



June 21, 2025

To register please contact Tammy Hiebert

rec@rmstlaurent.com

Please email your name and full address to be added to the garage sale list.

Tax Installment Payment Program (T.I.P.P) Available in St. Laurent

The Tax Installment Payment Program (T.I.P.P) is a monthly tax installment payment plan which allows ratepayers to make monthly preauthorized payments for property taxes rather than a single annual payment on October 31st of each year. The T.I.P.P Program runs from January to December of each year. To sign up for the T.I.P.P a Tax Installment Payment Program Agreement Form must be completed and returned to our office along with a copy of a deposit slip or a void cheque, by October 31st, 2025.

NOTE : T.I.P.P PAYMENT WITHDRAWALS WILL BEGIN JANUARY OF 2026.

The withdrawals are made on the 15th of each month except in cases where the 15th falls on the weekend or a holiday. The withdrawals will be made on the next business day following the 15th.

NOTE : If you own multiple properties in the Rural Municipality of St. Laurent, you must complete one application per property. **All property tax levies, current and priors, arrears, and including any supplementary tax levies, or other charges and transfers must be paid in full before the start of the Tax Installment Payment Plan Service (T.I.P.P).**

RADIO-BIBLIO WINGS FOR MANITOBA

Radio-Biblio is a journalism-in-residence project in public libraries across the province. (Will be staying at our Welcome Centre) A journalist from the Ici Manitoba newsroom is invited to spend a month in the community to tell their stories and build connections with their community. Keep an eye out for the CBC journalist at the Welcome Centre.

Welcome to Heather of True Spirits Connection who will be offering services on Tuesdays in the Wellness Room at the Welcome Centre starting mid June. Book an appointment in St. Laurent at :

<https://www.truespiritconnection.ca/>



LES NOUVELLES DE VOTRE MUNICIPALITÉ

TOUJOURS PRUDENT

MAY 2025

PUBLICATION NO 125

RENSEIGNEMENTS COMMUNAUTAIRES

Les taxes peuvent être commodément payées en ligne dans la plupart des institutions financières ou vous pouvez venir payer par carte de débit, chèque ou espèces.

Prochaine réunion du conseil le 4 juin, 2025

Pour les événements et activités à venir veuillez contacter Directeur des loisirs de Saint Laurent Tammy Hiebert sld.recdirector@mymts.net 2047393583 Veuillez consulter la page Facebook des commissions des loisirs de St Laurent ou le babillard des loisirs du centre d'accueil pour les mises à jour.

Employé(e)s de la M.R.

Billie Jean Oliver,
Agente administrative principale

Amanda Place,
Employé de bureau

Paul Belair,
Agent administrative / ACAO

Denise Allard,
Agent de développement économique

Pour nous joindre :

Téléphone:

204-646-2259

Télécopieur:

204-646-2705

Adresse courriel:

admin@rmstlaurent.com

m

Site Web:

www.rmstlaurent.com

16 Chemin Mémorial des anciens combattants de Saint Laurent
Case postale 220
Saint-Laurent, MB
R0C 2S0

Crédit d'impôt pour l'accessibilité financière des propriétaires (HATC)

remplace

Avance sur le crédit d'impôt foncier pour l'éducation (EPTCA)

Le crédit d'impôt pour l'accessibilité des propriétaires (HATC), qui entrera en vigueur en 2025, est un crédit d'impôt provincial destiné aux propriétaires, destiné à compenser les taxes scolaires des propriétaires - payables au Manitoba.

L'avance sur le crédit d'impôt pour l'accessibilité des propriétaires est l'endroit où le HATC est appliqué directement au relevé d'impôt foncier municipal des propriétaires.

L'avance sur le crédit d'impôt pour l'accessibilité des propriétaires ne peut être réclamée que sur la résidence principale d'un propriétaire, et une seule personne peut réclamer la résidence par année d'imposition.

Afin de bénéficier de l'avance HATC sur vos impôts : Le contribuable doit être propriétaire du bien et être sa résidence principale

La propriété doit être évaluée comme une habitation individuelle

Le propriétaire ne peut pas recevoir le crédit sur une autre maison ailleurs dans la province.

Si vous n'avez pas reçu le crédit d'impôt pour la taxe foncière sur votre facture d'impôt foncier de l'année en cours, vous devrez demander le crédit d'impôt pour l'année en cours sur votre déclaration de revenus.

Calcul

Le moindre des montants suivants : les taxes scolaires du propriétaire pour l'année d'imposition et 1 500 \$. Ce montant peut être calculé au prorata du nombre de jours de l'année pendant lesquels la personne est admissible au crédit.

Saint-Laurent accueillera la réunion du district d'Interlake de l'Association des municipalités du Manitoba 11 juin 2025 à la salle communautaire d'Oak Point



21 juin 2025

**Pour vous inscrire, veuillez contacter Tammy Hiebert
rec@rmstlaurent.com**

Veuillez envoyer votre nom et votre adresse complète par courriel pour être ajouté à la liste des ventes de garage.

Programme de paiement échelonné des impôts (T.I.P.P)

Disponible à St. Laurent

Le programme de paiement échelonné des impôts fonciers (T.I.P.P) est un plan de paiement mensuel des impôts fonciers qui permet aux contribuables d'effectuer des paiements préautorisés mensuels pour les impôts fonciers plutôt qu'un seul paiement annuel le 31 octobre de chaque année. Le programme T.I.P.P. se déroule de janvier à décembre chaque année.

Pour vous inscrire au programme de paiement échelonné des impôts T.I.P.P, un formulaire d'entente doit être rempli et retourné à notre bureau avec une copie d'un bordereau de dépôt ou d'un chèque annulé, avant le 31 octobre 2025.

REMARQUE : LES RETRAITS DE PAIEMENT T.I.P.P. COMMENCERONT EN JANVIER 2026.

Les retraits sont effectués le 15 de chaque mois, sauf dans les cas où le 15 tombe une fin de semaine ou un jour férié. Les retraits seront effectués le jour ouvrable suivant le 15.

REMARQUE : Si vous possédez plusieurs propriétés dans la municipalité rurale de Saint-Laurent, vous devez remplir une demande par propriété.

Tous les prélèvements d'impôt foncier, actuels et antérieurs, les arriérés, y compris les prélèvements d'impôt supplémentaires ou autres frais et transferts doivent être payés en totalité avant le début du service de plan de paiement échelonné des impôts (T.I.P.P).

AILES RADIOBIBLIO POUR LE MANITOBA

Radio-Biblio est un projet de journalisme en résidence dans les bibliothèques publiques de la province. (Séjournera à notre centre d'accueil) Un journaliste de la salle de presse d'Ici Manitoba est invité à passer un mois dans la communauté pour raconter ses histoires et établir des liens avec sa communauté. Gardez un œil sur le journaliste de la CBC au centre d'accueil.

Bienvenue chez Heather de True Spirits Connection, qui offrira ses services les mardis à l'espace bien-être du centre d'accueil à partir de la mi-juin. Prenez rendez-vous à Saint-Laurent au :

<https://www.truespiritconnection.ca/>